

Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19.

**Axe prioritaire 5** « Lutter contre les conséquences sociales de la crise sanitaire et préparer la reprise »

**Objectif spécifique 1** « Améliorer l'insertion des personnes les plus impactées par la crise, notamment les inactifs, les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée, et améliorer l'offre d'insertion »

**Opération : « Accompagnement des publics PLIE »**

**Période d'exécution : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022**

**Le contexte** : Le dispositif Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) accompagne environ 1 000 participants par an. Dans ce contexte, la mise en place d'un accompagnement des publics PLIE par l'intermédiaire de poste de référents de parcours procède de la volonté de Limoges Métropole de favoriser l'accès et le retour à l'emploi des personnes en grande difficulté sociale et professionnelle aujourd'hui exclues du marché du travail.

Limoges Métropole Communauté urbaine a donc mis en place neuf postes de référents de parcours par voie d'un accord-cadre de services répartis sur plusieurs secteurs du territoire de Limoges Métropole : le quartier de Beaubreuil, le quartier du Val de l'Aurence, le quartier de la Bastide, le secteur Limoges Est, le secteur Limoges Ouest, le reste du secteur de Limoges avec une délocalisation partielle sur les autres communes de Limoges Métropole. Les marchés ont été attribués à des structures d'insertion : Les Chantiers des Chemins Jacquaires, Varlin Pont Neuf, CIDFF et FEL.

**Les objectifs de l'opération** : L'action a pour finalité l'accompagnement des publics. Les parcours socioprofessionnels proposés associent des actions d'accueil, d'accompagnement, d'orientation, de suivi et de mobilisation d'étapes adaptées à chaque situation individuelle. Ainsi, chaque personne pourra bénéficier d'une aide à la définition d'un projet professionnel, à l'organisation et au suivi d'un parcours prenant en considération l'ensemble de ses besoins.

**Le déroulement de l'action** : Les publics sont adressés aux référents de parcours via le service insertion sur proposition des différents prescripteurs (Pôle Emploi, Mission Locale, Conseil Départemental...). Les référents dans un délai de 45 jours maximum reçoivent en entretien individuel, sur convocation, les publics orientés avec un maximum de deux entretiens qui permettent de rappeler les objectifs de l'accompagnement et de vérifier que les personnes peuvent et souhaitent se mobiliser dans le cadre d'un parcours PLIE de retour à l'emploi.

Ensuite, l'entrée de ces publics sur le dispositif est soumise à la validation de la Commission Entrées/Sorties du PLIE de Limoges Métropole. Si cette instance valide l'entrée alors les publics signent un contrat d'engagement.

Les référents de parcours s'attachent à rendre les participants acteurs de leur parcours d'insertion professionnelle, à développer leur autonomie, leur employabilité et à réduire l'écart vers l'emploi en utilisant différents outils d'insertion. Chaque référent accompagne environ 90 participants par an qui sont domiciliés sur le territoire de Limoges Métropole.

**Plan de financement**

Dépenses	Total
Dépenses directes :	537 341,00 €
1. Personnel	18 821,00 €
2. Prestations externes	518 520,00 €
Dépenses indirectes de fonctionnement (forfait 20%)	3 764,20 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>541 105,20 €</b>

Ressources	Total
<b>Fonds Social Européen</b>	<b>378 773,64 €</b>
Conseil Départemental de la Haute-Vienne	74 000,00 €
Autofinancement	88 331,56 €
<b>Ressources totales</b>	<b>541 105,20 €</b>

\*Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne participe à hauteur de 13,68 % du montant total des prestations externes.